

Communiqué de presse de l'Association Vent mauvais

29 avril 2021

J'ai le plaisir de vous annoncer que le commissaire-enquêteur a rendu son avis sur le projet de construction par la société OSTWIND, de 4 éoliennes de 125 mètres de hauteur sur la commune des Martys (avis à consulter sur le site de la préfecture de l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/parc-eolien-sepe-les-martys-ostwind-a11708.html>)

Cet avis est ... DÉFAVORABLE

C'est une première manche gagnée. La mobilisation a payé. Il faut maintenant continuer jusqu'au rejet du projet.

Nous attendons du préfet de l'Aude qu'il aille dans le même sens et refuse l'autorisation environnementale demandée par OSTWIND pour implanter ses 4 éoliennes sur le pic de la Garnison.

- Nuisances sonores et visuelles importantes
- Atteinte aux paysages
- Destruction d'espèces protégées
- Risque de pollution de la ressource en eau
- Mobilisation massive de la population contre le projet
- Mobilisation massive des communes avoisinantes contre le projet, qu'elles aient été consultées dans le cadre de l'enquête publique : 9 sur 13 ont exprimé un avis défavorable, Les Martys - Caudebronde - Cuxac-Cabardès - Labastide-Esparbairénque - Mas-Cabardès - Miraval-Cabardès - Pradelles-Cabardès - Aussillon - Mazamet ou volontairement donné un avis défavorable, comme Castans - Lastours - Cabrespine, Trassanel, Villeneuve-Minervoises, Carcassonne agglomération.
- Risque de trouble à l'ordre public en cas d'agrément

Ce sont les principales motivations du Commissaire-enquêteur dans sa décision de donner un avis défavorable au projet.

Le préfet de l'Aude dispose de deux mois, sauf circonstances particulières, pour prendre une décision concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la société OSTWIND.

Pendant cette période, l'association Vent mauvais restera vigilante et mobilisée.

Grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus et ont permis cette mobilisation en participant à l'enquête publique.

Pas res nos arresta !

Le Président
Patrice Lucchini